

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIEGE SOCIAL : MONTREAL.

Capital versé et réserve	\$ 11,000,000
Actif, plus de	\$139,000,000

La grande banque du Canada français.

254 succursales au Canada, dont 210 dans la province de Québec, et 60 dans l'Île de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

Notre personnel est à vos ordres.

La Banque Provinciale DU CANADA

Siège social :

7 ET 9, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

Capital autorisé	\$ 5,000,000.00
Capital payé et Surplus	\$ 5,776,000.00
Actif total (au 30 nov. 1926),	\$47,880,000.00

Cette banque est la seule au Canada dont les argents confiés à son département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts.

Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires, lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

La Vie Syndicale

Bonne Année!

«... De l'an qui commence
Saluons la nativité,
Cet anneau de la chaîne immense
Qui se perd dans l'éternité,»
F. Arvers.

A la veille d'achever la tâche ardue mais féconde de l'année 1927, je me sens le devoir de serrer chaleureusement la main de tous ceux qui ont participé au grand effort de notre mouvement social catholique à Montréal.

Ce fut une année fertile en succès, je suis à l'aise pour le proclamer puisque des raisons d'étude m'ayant éloigné de notre champ d'action, je n'ai nul titre à m'en attribuer le mérite et la gloire.

Ce fut une année bien remplie. Tous nos corps organisés se sont raffermis, consolidés et augmentés et c'est bien là le symptôme le plus rassurant pour l'avenir et le témoignage le plus certain de valeur de nos principes.

Nous prospérons ! L'ouvrier d'abord incertain et méfiant se rapproche de nous, parce qu'il sait que nos actes sont conformes à la doctrine sociale qu'ont prêchée les Papes, laquelle vise à l'amélioration des conditions du travail. Honte à nous, si, déviant de la

Tous ceux qui fument avec la pipe **CAVITE** s'y attachent comme à une amie, parce que, sans appareil compliqué et malpropre, elle fait disparaître les défauts de la pipe et rend plus complet le plaisir de fumer.



E. N. CUSSON

La Cavité (pas de tube)

7062, ST-DENIS, Montréal

route qu'ils nous ont tracée, nous ne dirigeons pas tous nos efforts à combattre le libéralisme économique et l'isolement funeste des travailleurs, les deux grands maux des sociétés modernes.

Nos inspirateurs sont aussi nos devanciers dans la carrière de l'action sociale catholique. Nous nous souvenons des directives qu'ont données à leur mouvement ouvrier chrétien les chefs des syndicats européens. Nous n'avons rien à changer dans la doctrine et nous n'avons guère à innover dans son application, nous resterons irrémédiablement fidèles à leurs enseignements.

L'ouvrier, aujourd'hui, le sait et voilà pourquoi, il vient à nous. Nous prospérons. La classe patronale d'abord soupçonneuse, elle aussi, se rapproche de nous. Mieux éclairée sur les droits des travailleurs, elle comprend qu'une entente basée sur une discussion collective est nécessaire et il ne lui répugne pas de traiter par contrat avec nos organisations syndicales.

Elle sait que nous sommes également soucieux de la paix sociale, du bon ordre, de la prospérité industrielle et du bien-être de notre peuple ouvrier.

Elle sait que nous sommes, comme la Sainte Eglise, une « Ecole de respect », respect de la propriété, respect de l'autorité, aussi bien que respect de la dignité humaine.

Elle sait que nous voulons garder à notre classe ouvrière les vertus qui la caractérisent et qui en font la meilleure main d'œuvre au monde.

Et c'est pourquoi les industriels nous voient d'un bon œil, applaudissent à nos succès et nous accordent leur confiance et leur encouragement.

A l'aurore de l'année nouvelle, je remercie tous ceux qui ont collaboré à nos succès : Aumôniers, chefs du mouvement, patrons et ouvriers. Je les remercie au nom de Monseigneur l'Archevêque

Tél. LANcaster 7700-3378.

La Cie J. & C. BRUNET Limitée

PLOMBERIE — COUVERTURE

ELECTRICITE — CHAUFFAGE

1095, Boulevard St-Laurent,

-

Montréal

que je représente au milieu d'eux. Je les remercie au nom de la sainte cause catholique que nous nous efforçons de défendre dans notre pays.

Certes, les luttes ne sont pas terminées et ceux qui nous persifflent sont légion ! Qu'importe ! reposons-nous sur cette réflexion que faisait Verhaegen, ancien chef du mouvement chrétien belge : « Le nombre n'est ni la sagesse, ni la raison, ni la vérité ».

Vous avez, vous, la sagesse et la raison que donne la possession de la vérité catholique ! A d'autres, perdus dans les ténèbres de l'erreur, le sombre doute, les systèmes vicieux qu'il faut perpétuellement faire et refaire, le scepticisme glacial et les navrantes négations modernes.

A vous, mes amis, la lumière, la vraie lumière. C'est elle qui vous a amenés ici.

A. BOILEAU, ptre,

21 décembre 1927.

Directeur des Oeuvres sociales

À Messieurs les aumôniers,

À Messieurs les officiers

et à tous les membres des

Syndicats Catholiques

JE PRÉSENTE MES HOMMAGES ET MES SOUHAITS

DE PROSPÉRITÉ À L'OCCASION DU

NOUVEL AN

J. D. BOILEAU,

épicier.

Angle Bonsecours et Champs-de-Mars.

A l'occasion de Noël et du Nouvel An

La Noël et le Nouvel An sont proches. Sous la poussée inlassable du temps, les mois se sont rapidement succédés et nous voilà encore une fois au seuil d'une année nouvelle. Spontanément, dans nos cœurs, chante l'hymne de la reconnaissance envers Dieu qui nous a conservé l'existence et comblé de faveurs. Noël sera pour nous tous une occasion heureuse de témoigner à Dieu notre gratitude et de lui demander la continuation de ses bienfaits. « Gloire à Dieu donc au plus haut des cieux ».

« Paix aussi sur la terre aux hommes de bonne volonté ». C'est le message du Ciel. Et quel souhait magnifique. Paix aux hommes, c'est-à-dire et surtout la paix du cœur. La paix du cœur s'acquiert par une conduite vraiment chrétienne; cette paix est le bonheur sur la terre et comme un avant-goût du ciel. Souhaitons là pour nous tous cette paix précieuse et demandons au Divin Messie qu'il nous la donne dans toute sa force et sa douceur.

Paix du cœur, sans doute, mais aussi paix dans la famille et paix dans le foyer. La paix, c'est l'harmonie dans nous-mêmes, mais aussi l'harmonie des êtres et des choses qui nous entourent. La paix, c'est donc la prospérité pour nous et autour de nous, car peut-il y avoir de l'harmonie là où rampent la misère et la tristesse ? L'Enfant-Jésus, en venant sur la terre, nous souhaite donc et la joie du cœur et la prospérité matérielle de nos familles.

Et comme le chœur des anges, nous répétons tour à tour à nos proches et à nos amis des souhaits de bonheur et de prospérité. Vieille de vingt siècles, la tradition qui veut qu'on se présente mutuellement des vœux de bonheur aux Fêtes de Noël et du Nouvel An, est toujours jeune; elle est jeune, car elle plaît surtout aux

Tous nos fournisseurs sont tenus de produire un certificat de la ville sur la qualité de leur lait, et un certificat du gouvernement (fédéral ou provincial) sur la santé de leur troupeau. Cette double condition embarrasse certains producteurs de lait, mais protège le consommateur.

Depuis 22 ans que
notre laiterie existe,
JOUBERT est syno-
nyme de QUALITE.

J. Joubert
LIMITÉE

petits enfants, qui escomptent en plus des bons souhaits, le cadeau et le jouet qui sont pour eux le signe tangible du bonheur.

Bien que nous ayons grandi, nous aussi, et que d'enfants nous soyons devenus pour la plupart chefs de famille, la Noël, le Jour de l'An et leurs fêtes brillantes ne nous laissent pas indifférents. Nos familles sont en liesse et nous jouissons du bonheur qui palpite autour de nous.

Et la grande famille de nos syndicats elle-même ne doit pas rester en dehors du concert des bons souhaits et des vœux de bonne année. Nous constituons une vraie famille et celui qui a l'honneur d'en être le chef élu est heureux, à la veille des Fêtes, de présenter avec tout son cœur les souhaits traditionnels.

Je vous souhaite donc à tous, confrères syndiqués, une bonne année. L'expression n'a aucun apprêt littéraire, mais l'usage et les ans lui ont donné une valeur quasi incommensurable, une force extraordinaire. Une bonne année, cela veut dire tout ce que nous pouvons désirer et même rêver. Une bonne année, c'est pour chacun, le comble de l'idéal pour les temps à venir. C'est pour l'ouvrier, la santé, du travail et un salaire convenable. C'est aussi une année de vie régulière et de pratique religieuse, car peut-on concevoir une bonne année, sans qu'elle soit sainte ?

Je souhaite aussi à tous nos syndicats de contribuer largement à rendre bonne l'année qui s'ouvre pour nos membres. Qu'ils se développent normalement. Puissent les travailleurs qui n'ont pas encore compris que l'égoïsme est le plus grand de tous nos maux sociaux, se décider à rejoindre les rangs déjà bien remplis de nos associations professionnelles !... J'émetts le vœu que nos syndicats atteignent bien vite au degré de perfection dont ils sont susceptibles. Appelés à améliorer la condition professionnelle,



Si vous désirez guérir votre
— H E R N I E —
ENEZ NOUS CONSULTER

Notre bandage herniaire vous donnera entière satisfaction.

ASSORTIMENT complet de ceintures abdominales, bas élastiques, béquilles, chaises d'invalides, à vendre ou à louer. Spécialité : Appareils orthopédiques, membres artificiels, Corsets pour gibbosité.

C. MARTIN

36 et 38 Est, rue Craig

MONTREAL

Tél. Harbour 3727 — Dépt. T.

matérielle et morale des travailleurs, il importe que nos syndicats s'accroissent, se développent, se virilisent puissamment. Il y va de l'intérêt des ouvriers; il y va de l'intérêt de la patrie; il y va enfin de l'intérêt de l'Eglise.

Que cette fin d'année soit pour nous tous une occasion de réflexion et de méditation sur l'œuvre éminemment grande que nous réalisons: la poursuite de la justice sociale dans les rapports entre patrons et ouvriers. Cette justice que nous réclamons n'est pas une justice quelconque, livrée, dans ses règles, au caprice des intérêts du plus fort, mais une justice basée sur les principes chrétiens, sur la doctrine évangélique, c'est-à-dire sur la parole de Dieu même. Le triomphe de cette justice amènerait le bonheur dans le monde; le bonheur non pas seulement pour les pauvres qui seraient réhabilités, mais aussi pour les riches qui, en même temps qu'une fortune méritée, obtiendraient la paix de la conscience et le bonheur du devoir accompli.

Et si cette œuvre du syndicalisme catholique est grande par la foi sur laquelle elle a poussé ses racines vigoureuses, elle est grande aussi par le patriotisme dont elle s'inspire. Le syndicalisme américain avait fait dévier le sens patriotique des nôtres, l'avait émoussé au point même qu'ils n'auraient été qu'agréablement surpris de la disparition de nos frontières et l'annihilation de notre entité ethnique. Le syndicalisme catholique a été la reprise d'une tradition non pas certes détruite, mais en voie de s'égarer et de se pervertir.

Je vous souhaite, chers confrères, de comprendre fortement la grandeur de notre mission et je demande à Dieu qu'il suscite à l'œuvre bénie que nous accomplissons des apôtres nombreux, éclairés et dévoués.

C. BERNIER,

Président du Conseil Central.

20 décembre 1927.

Rés. 3280 ADAM, Tél. CLairval 1809.

MICHEL CHOUINARD

ENTREPRENEUR
FERBLANTIER COUVREUR.
CORNICHERS DE TOUTES SORTES, UNE SPECIALITE.

2649-51, ADAM, COIN ORLEANS, - Tél. CLAIRVAL 0461

LE CARTEL DES POSTIERS

UN BEL EXEMPLE A SUIVRE

Le 7 novembre 1927 fera marque dans les annales des employés des postes du Canada. Ce sera surtout une date chère au souvenir des membres de l'Association des Postiers de Montréal qui fut l'initiatrice de la conférence tenue à Ottawa, ce jour-là et le suivant, en vue de rallier à une entente fédérative les divers groupements des employés des postes du pays, et qui a eu un si éclatant succès. Le compte rendu complet de cette conférence, dans Le Courrier de la Poste de novembre, prouve que cela n'est pas trop dire.

Aussi convient-il de féliciter nos confrères postiers de cette ville de leur initiative hardie qui a permis de créer la Canadian Postal Clerks Association, constituée de deux associations indépendantes, l'une à Montréal, l'autre à Québec et de six succursales de la Dominion Postal Clerks Association, dont taisaient partie les postiers de Montréal avant 1924. Il faut les louer hautement surtout pour la fière ligne de conduite tracée à leurs délégués, MM. Mousseau-Drapeau, O. N. Finn et Louis Pouliot, qui se sont acquittés de leur mission avec un courage et un doigté dignes d'éloge. Mission qui consistait à amener la D. P. C. A. à modifier quelques points

Est 4217

Mongeau & Robert
Limitée

T. BRAZEAU, gérant.

BOIS et CHARBON

521 De Montigny, Montréal

Tél. BELair 1662-1398
Bureau: CHerrier 1777

Moineau & Guimond

Bois et Charbon

WEAVER WELSH
et AMERICAIN

525 St-Grégoire, Montréal

Placez votre commande de charbon chez...

EMILE LEGER CO.

(Maison établie depuis 25 ans)

Charbon D. L. & W. Scranton — Gallois et Ecosais — Cendre rouge, Coke, Bois.

443-a, MONT-ROYAL EST,

Téléphone: BELAIR 4561

de ses statuts de façon à accepter la coopération des associations indépendantes en créant une nouvelle organisation centrale, mais exclusivement selon le principe du cartel professionnel, chaque filiale, pour toute autre fin, restant libre d'adhérer au mouvement ouvrier ou social de son choix.

L'Association des employés des postes de Montréal a accompli là une réalisation qui n'est pas peu importante. Aussi la grande famille syndicale catholique à laquelle elle reste affiliée, en cette ville, lui en doit sa reconnaissance à un titre spécial, parce que cette réalisation est la première du genre dans le syndicalisme ouvrier canadien et qu'elle pose la première preuve manifestement concrète de la souplesse d'action dont est capable le syndicalisme catholique.

A ce double égard les raisons du succès de la conférence du 7 novembre sont à signaler. Il eût été difficile, d'abord, en pareille circonstance, de trouver largeur d'esprit plus parfaite. Une seule pensée, très noble, domina toutes les délibérations : « oublions ce qui nous éloigne, ne pensons qu'à ce qui nous rapproche », disait-on sans exception. Ce qui rapprochait les postiers sont de nombreux intérêts professionnels qu'ils sentaient ne pouvoir jamais pleinement protéger sans présenter un front uni aux autorités civiles du pays ; c'est le besoin d'étendre les cadres de leur association non plus seulement aux commis mais à tous les employés des postes et c'est la volonté de mieux résister contre les manoeuvres de l'Amalgamated Civil Servants of Canada, organisation genre « one big union ».

Puis ce qui a aidé nos confrères postiers de Montréal à susciter, et à coopérer à cette œuvre de consolidation avec des groupements neutres, sans cesser d'être des syndiqués catholiques, c'est le fait d'être unis dans une seule association homogène, à peu d'ex-

Rés. 6843 St-Denis. Tél. Cal. 0799

Aldéric Blain, M.P.P.

de

Blain et Fauteux, Avocats

Immeuble Duluth, Ch. 22.

Main 5228.

**50, OUEST, NOTRE-DAME
MONTREAL**

EMILE NAP. BOILEAU, Sec.-Trés.
ULRIC BOILEAU, Prés.-Gérant.

Bureau :

Tél. CHerrier 3191-3192

Ulric Boileau, Ltee

ENTREPRENEURS
— GENERAUX —

Spécialité: Edifices Religieux

4869, RUE GARNIER

ception près, par le caractère catholique de l'immense majorité de ses membres. Y eut-il eu deux sociétés adverses parmi eux, l'une catholique, l'autre neutre, mais de nom seulement, ses membres étant tous catholiques comme ceux de la première, imagine-t-on que celle-ci, la société catholique, eût pu réaliser ce qui a été fait par l'Association des employés de postes de Montréal ? Non pas avant d'avoir fusionné la société soi-disante neutre avec l'association confessionnelle. Heureusement, dans cette ville, les employés des postes n'ont pas eu à franchir cette phase difficile avant de pouvoir adhérer, dans leur profession, à un plan de consolidation nationale. Ceci est dit en passant pour montrer l'avantage réel où se trouvaient nos confrères postiers en plus d'être attachés au service postal de la métropole du Canada.

Mais en dernière analyse, il est bon d'insister surtout sur la cause qui a le plus favorisé la formation de ce cartel entre les associations de postiers du Dominion. C'est le privilège concédé à chacune de choisir ses affiliations locales, revendiqué par l'Association de Montréal, disons-le à sa louange; et formulé en ces termes par ses délégués à la conférence: « L'idée que nous préconisons, c'est que tout groupement local pourra s'affilier à n'importe quel syndicat ou fédération ouvrière qu'il lui plaira. Nous adhérons à Montréal au mouvement syndical catholique, l'un des plus forts dans la province de Québec et duquel nous avons reçu un appréciable appui. Si les autres groupements préfèrent s'affilier au Congrès des métiers et du travail, ils seront libres de le faire. »

FIDÉLITÉ AU SYNDICALISME CATHOLIQUE

Paroles courageuses et dignes que celles-là ! Nous y lisons les motifs pour lesquels l'Association des employés des postes maintient son allégeance au Conseil Central des syndicats catholiques de

Tannerie : 4900 rue Iberville

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES,
TANNEURS ET COURROYEURS

Bureau et fabrique :

939 SQUARE VICTORIA - - - - MONTREAL

Montréal. Outre la reconnaissance des services rendus, c'est l'espoir assuré d'en recueillir d'autres à l'avenir et c'est la profession de foi aux principes du syndicalisme catholique, y compris la disposition de collaborer à l'oeuvre rénovatrice de ce mouvement dans notre province.

L'acquiescement unanime à la proposition, hautement inspirée des postiers syndiqués de Montréal, établit deux vérités bien concrètes. C'est que tout organisme strictement professionnel, syndicat, fédération ou cartel naît de l'idée de défense collective et de l'aspiration à l'égalité des forces, tandis que tout congrès ouvrier national est un organisme social créé pour la protection légale de l'organisation professionnelle et pour formuler de communes demandes législatives. Si l'organisation professionnelle reçoit de là un appui très appréciable, sa fonction de régler les conditions de travail s'exerce néanmoins tout à fait indépendamment de ce corps ouvrier législatif. Mais si elle s'y identifie à demeure son action cesse d'être strictement professionnelle, elle devint à la fois législative et s'inocule la doctrine sociale du congrès ouvrier qu'elle a épousé.

Si ce corps législatif a une âme neutre ou pire, convient-il à un syndicat ouvrier composé de catholiques ou en immense majorité de s'y affilier et faire cette âme sienne, c'est-à-dire d'y conformer sa conception de l'idéal social ? Non, tel syndicat, par sa composition, n'a pas raison d'être neutre et ne doit pas l'être, car son âme doit être chrétienne, faite de foi, dans la Révélation et la soumission à l'enseignement social catholique; d'espérance au progrès temporel par des revendications légitimes ou des exigences tempérées; de charité, enfin, en préférant à la lutte des classes leur harmonieuse coordination. Or un syndicat constitué par des catholiques ne peut pas prétendre à la neutralité sans se mentir à lui-même et

Tél. Main 1279-4917

Charbon anthracite bitumineux
SCRANTON.

F.-H. PHELAN
MARCHAND de CHARBON

Bureau :
145, rue COLBORNE, Montréal

Capital autorisé: \$1,000,000.00
Capital souscrit: 500,000.00
Capital payé: 100,000.00

Bureau-Chef: Tél. Main *7407

MERCHANTS' & EMPLOYERS'
Guarantee and Accident Co.

Edifice Lewis, Ch. 403-404
465, rue ST-JEAN, Montréal

subir inconsciemment une doctrine philosophique opposée à la foi religieuse de ses membres. C'est donc dire que le syndicat neutre, pour un ouvrier catholique, n'est pas en réalité le vrai syndicat qui doit l'intégrer, parce que « il y manque la finalité supérieure à laquelle tout se relie, tout se subordonne. »¹

D'où une autre vérité, que le syndicalisme prétendument neutre, pas plus qu'aucune autre conception syndicaliste, n'a le droit en ce siècle de liberté individuelle, au monopole syndical. Car le respect de la liberté individuelle est l'un des trois principaux problèmes (l'intérêt public et la justice contractuelle sont les deux autres) dont la question syndicale réclame une solution urgente tant des pouvoirs publics que des initiatives privées. Comment, en effet, concilier l'efficacité de l'action syndicale avec le respect de la liberté individuelle ? Liberté de l'individu d'adhérer à un syndicat ou à celui de son choix, ou liberté d'un groupement particulier de contracter, selon l'objet différent qu'il poursuit, telle ou telle alliance. Voilà le problème dans toute sa gravité, sans que,

¹ R. P. A. Vermeersh, s.j.

A nos clients et clientes

nous désirons présenter

nos bas chiffon "MIRAGE" et

nos bas pure soie "ADMIRATION"

Independent Silk Ltd

360, RUE SAINT-PAUL EST - MONTREAL

Branches à TORONTO, WINNIPEG et VANCOUVER.

pourtant, il soit insoluble. Les associations de postiers, au Canada, viennent de le prouver.

Elles sont les premières associations syndicales à avoir adopté, en ce pays, sur le terrain rigoureusement professionnel, le moyen qui concilie l'efficacité de l'action syndicale avec le respect de la liberté individuelle ou de l'autonomie syndicale. C'est le moyen, conforme au plan divin, de l'unité dans la variété : c'est-à-dire unis dans la profession, bien qu'en dehors d'elle individus et groupements suivent, les premiers, le cours de leur personnalité propre, les seconds, le sens naturel de leur composition ethnique, religieuse ou autre.

Mais pour résoudre pareil problème, il faut de toutes parts l'aborder « dans un esprit large, avec le sincère désir d'aider au bonheur d'autrui aussi bien qu'au nôtre. »¹ C'est dans cet esprit-là également que l'ont résolu, dans leur profession, les associations de postiers du Canada. Qu'ils en soient félicités, et que l'oeuvre qu'ils ont édifiée soit, pour eux, permanente et fructueuse et, pour tous nos syndicats, un exemple à imiter, les circonstances aidant. Daigne le vouloir la Providence.

ALFRED CHARPENTIER.

¹ Cardinal Mercier.

K. C.	SATISFACTION GARANTIE	Tél. BELAIR 0408
ERNEST MEUNIER		
MARCHAND-TAILLEUR		
534 est, RUE RACHEL, 2ème porte du Parc LaFontaine, Montréal		

Directeurs : — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

CE QU'ILS VEULENT

Par L'ABBÉ AIMÉ BOILEAU, D. Ph.

CHAPITRE II

LE PRINCIPE SOCIAL CATHOLIQUE DANS LE CONTRAT DE TRAVAIL.

(Suite)

Pareil raisonnement ne trouvera pas de juge équitable qui consente à y adhérer sans réserve, car il n'embrasse pas tous les côtés de la question et il en omet un fort sérieux.

Le travail est l'exercice de l'activité humaine dans le but de se procurer les choses utiles à la vie et spécialement celles qui sont nécessaires à sa conservation. « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. »² C'est pourquoi le travail a reçu de la nature comme une double empreinte: il est *personnel*, parce que la force active est inhérente à la personne et la propriété de celui qui l'exerce et à l'utilité de laquelle elle a été donnée. Mais il est aussi *nécessaire*, parce que l'homme a besoin du fruit de son travail pour conserver son existence, devoir imprescriptible imposé par la nature.

Or si l'on ne regarde le travail que par le côté où il est personnel, nul doute qu'il ne soit au pouvoir de l'ouvrier de restreindre à son gré le taux du salaire; la même volonté qui livre le travail peut se contenter d'une faible rémunération ou même n'en exiger aucune. Mais il en va tout autrement si au caractère de *personnalité* on joint celui de *nécessité* dont *spéculativement* on peut bien faire abstraction, mais que *pratiquement* on ne peut séparer.

Conservé son existence est, en effet, un devoir imposé à tous les hommes. Ce serait un crime que de s'y soustraire. De ce devoir découle nécessairement le droit de se procurer les choses

POUR VOS TRAVAUX D'IMPRESSIONS, voyez...

Livres, Brochures, Dépliants,
Programmes, Catalogues, Cir-
culaires, Travaux Commerciaux
Spécialité : OBLIGATIONS

Thérien Frères LIMITÉE

Éditeurs-Imprimeurs-Relieurs

509, rue GOSFORD, Montréal
Tél. Main 2832

nécessaires à la subsistance et que le pauvre ne se procure que moyennant le salaire de son travail. Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire, il y a au-dessus de leur libre volonté, une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Que si forcé par la nécessité ou par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures parce qu'il ne lui est pas loisible de les refuser étant imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste. »³

Il y a donc un vice essentiel dans le contrat individuel de travail qui le rend caduque et sur lequel la conscience humaine ne peut nullement compter pour se libérer du devoir de donner le salaire qui convient. Comme on le voit, le consentement tacite, exprimé ou écrit du salarié aux conditions de son emploi ne donne nullement

² Genèse III. 18.

³ Rerum Novarum.

ENRAYEZ ce RHUME

car le NEGLIGER serait vous exposer aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez vous procurer ce que la science, l'expérience et le capital réunis peuvent produire de plus parfait pour vous protéger efficacement, c'est le

Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au coucher prévient TOUX, RHUME, BRONCHITE, CATARRHE, ASTHME, CROUP, GRIPPE, etc. POUR tous les âges et toutes les classes. EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

Dr J. O. Lambert Limitée, 396-398, rue St-Antoine, Montréal.
25, rue des Petits-Hôtels, Paris, France. 13, Aldwych, W.C., London, England.
22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique. 17, Front Street, Troy, N. Y., U.S.A.

le droit à l'employeur de conclure que la justice est satisfaite. Il se peut qu'elle le soit, mais ce n'est pas le consentement du travailleur qui peut lui en donner le gage.

Cette situation inférieure d'une des parties contractantes a donné lieu à une enchère intolérable sur le prix de la main-d'oeuvre. Elle livra sur le marché de la concurrence, sans aucune base ni limite, ce qui ne devait pas y être soumis; la rémunération du travail, source de vie de la majeure partie de la société.

Je dirai de plus que même dans le cas où la stricte justice était observée, cette carence d'engagement contractuel changeait la nature même du salariat qui doit être un libre louage de service selon les conditions stipulées, et lui donnait un aspect de récompense pour service reçu, comme les gratifications que l'on fait aux domestiques par simple générosité.

II. L'EGALITE DE DROIT.

La sûreté de conscience, la dignité humaine des travailleurs, leur bien-être matériel et la paix sociale exigent qu'il y ait au

Le Dr Arthur Denis

présente ses souhaits de

Joyeux Noël et de

Bonne Année

aux nombreux syndiqués

catholiques demeurant dans

le Comté de St-Denis

qu'il a l'honneur de repré-

senter au Parlement

Fédéral.

GRACIEUSEMENT OFFERT

PAR LA

Compagnie d'Assurance

MONT-ROYAL

17, RUE ST-JEAN

MONTREAL, P.Q.

moins une égalité relative entre les participants au contrat de travail.

Il faut que de part et d'autre ils puissent adhérer librement à toutes les clauses qui y sont insérées.

De la part des employeurs, « la garantie de leur liberté contractuelle, ce sont leurs richesses; elles constituent une réserve qui leur permet de vivre, en attendant que les ouvriers se rendent à leurs conditions.

Quelle est et quelle peut être la garantie du côté des ouvriers? Ce ne peut être que leur entente dans des syndicats exclusivement ouvriers, dont l'existence et les droits soient reconnus et protégés par les pouvoirs publics: syndicats pourvus de réserves qui, au besoin, leur permettent d'attendre qu'on leur accorde un juste contrat; syndicats qui, par voie de délégation, puissent et veuillent s'entendre avec les employeurs. Ces syndicats doivent être assez forts pour que, quand le cas est grave et juste, que, de plus la réussite est probable, ils soient capables, après avoir épuisé les moyens de conciliation et d'arbitrage, de recourir, en dernier ressort, à une grève, demeurant dans les limites légales.»⁴

En un mot, pour qu'il y ait liberté contractuelle dans les accords du travail, il faut qu'il y ait substitution, du côté ouvrier, de la collectivité à l'individualité.

Le contrat de travail individuel, fictif dans son essence, nul du point de vue moral, néfaste dans ses conséquences, doit disparaître pour faire place au contrat collectif plus conforme à la justice et à la notion du *contrat*. La classe ouvrière a le droit à l'égalité juridique dans les rapports du travail où sa vie, sa dignité, son bien-être moral et matériel sont intéressés.

⁴ Mgr Pottier: La morale catholique et les questions sociales d'aujourd'hui. Charleroy, 1920. P. 18 et s.

Pain et Gateaux
LE PAIN DE CHEZ NOUS
PAIN ZENITH

Les Compliments de

I. CARON

Boulangerie :
6212, RUE SAINT-HUBERT
Bureau :
401, RUE BELLECHASSE
Tél. CALumet 0186.

Tél. CHerrier 3155-3156-3157.

M. ROBERT & CIE
LIMITEE

POELES ET FOURNAISES
— DE TOUS GENRES —
Réparations une spécialité

627, ave. MONT-ROYAL EST
Près deLaroche.

Nous n'entendons point par là, « la disparition de toutes les inégalités sociales des individus et des classes... La subordination de l'ouvrier à l'autorité et à la direction sage et modérée du patron, reste malgré tout, la forme naturelle des rapports du travail. Niveler toutes les situations sociales en abaissant les unes et en rehaussant les autres ne peut être le but final d'un mouvement ouvrier sérieux...

Le mouvement veut avant tout que l'on donne à la classe ouvrière, les moyens d'user réellement des droits qui lui sont reconnus; que l'exercice de ces droits ne dépende pas des circonstances sociales ou politiques; qu'on lui laisse notamment un usage large de tout droit d'association; qu'enfin, lorsque ces droits sont contestés ou violés, on lui donne les moyens de les faire valoir effectivement.»⁵

La classe ouvrière revendique légitimement que les clauses touchant le droit naturel ne soient pas, dans les contrats de travail, abandonnées à l'arbitraire ou à la puissance de l'une des parties contractantes. La justice ne peut permettre que les questions qui regardent le salaire, l'hygiène, la durée du travail, la morale, soient du ressort de l'absolutisme patronal.

Pour cela il faut aux contractants l'égalité devant le droit de discussion et d'adhésion.

Or cette égalité est annihilée dans le contrat individuel de travail à cause de l'infériorité économique d'une des parties en présence. Il faut donc y substituer une force qui consolide les droits individuels et leur permette de se faire entendre et respecter là où leurs intérêts sont en jeu.

Où la trouverons-nous cette force bienfaisante sinon dans la coalition des intérêts ouvriers éliminant les influences inévitables qui empêchent les individus de faire valoir leurs justes réclamations, et d'obtenir des conditions de travail raisonnables, suspendant au moins pour un temps la hantise de la nécessité du travail chez l'ouvrier, qui fut la source de son inhabileté contractuelle? ⁶ Permettant enfin d'apporter un libre consentement aux stipulations d'un accord qui répondra vraiment à la définition d'un contrat ?

⁵ R. P. Claes: Le contrat collectif de travail. Bruxelles, 1910. P. 52 et s.

NOTE. « Il serait puéril de vouloir contester qu'il n'y ait, sous le rapport des conditions même de travail, quelque analogie entre l'esclavage de l'antiquité, le serf de la féodalité et le salarié moderne. » Lucien Clerc. Op. Cit. p. 8.

A l'occasion des fêtes



ES Fêtes invitent aux réjouissances dans toutes les familles. On reçoit les parents, les amis et l'hospitalité veut qu'on fasse des "politesses".

Laissez-nous, camarades, vous prémunir contre le danger des boissons frelatées. Soyez en garde contre les vendeurs de liqueurs, hors la loi ; ils distribuent des poisons morbides qui tuent le corps et l'esprit, et ils vous exposent à des représailles.

Pourquoi ne pas faire usage de nos bons vins de rance ?

Nous avons un commerce autorisé et responsable dans notre province qui vend à des prix très modérés des vins légers de toute première qualité.

Ce devrait être là le breuvage des Fêtes de tous les hommes pondérés, il est sain, peu alcoolisé et ne conduit à aucun abus.

Accordez votre préférence aux bons vins légers de France !

« Le contrat collectif met en présence, d'un côté le capital, représenté par un patron, un groupement ou une association de patrons ou d'industriels, d'un autre côté le travail, représenté par un groupe ou une association organisée d'ouvriers. Les deux par-aucun engagement individuel n'a lieu. *La force économique* du ties discutent les conditions générales des contrats futurs, mais *capital et la force morale de la collectivité* se rapprochent et cherchent un terrain commun d'entente pour fixer des bases générales. Ici, plus souvent et plus puissamment que dans le contrat de travail, la diplomatie, la politique, les circonstances de personnes, l'opinion publique, la force et même la violence exerceront leur action sur les délibérations et les dispositions de l'arrangement collectif, mais du moins, et ceci est d'une importance capitale, le contrat collectif une fois conclu, *les contrats individuels sont dégagés de toute pression et de toute influence étrangère*. Quand un patron et un ouvrier, soumis tous les deux à un arrangement collectif, concluent entre eux un contrat individuel, leurs volontés ne se rapprochent qu'en traversant la convention collective, elles perdent, à ce passage, de leurs modalités individuelles et des deux côtés il se trouve une volonté égalisée par un contrat identique, quelle que soit la situation individuelle des deux parties, l'autorité du contrat collectif est là pour maintenir l'équilibre; l'égalité juridique et la liberté sont devenues des faits...

La contrat collectif, tel que nous venons de l'envisager, réalise donc un des desiderata: l'égalité dans la conclusion du contrat de travail. »⁶

⁶ R. P. V. Claes. Op. Cit. p. 63-64.

LA maison KERHULU & ODI AU remercie les membres des Syndicats Catholiques et Nationaux pour leur encouragement et leur exprime ses meilleurs souhaits à l'occasion du Nouvel An.

SPÉCIALITÉ :

Banquets, noces, réceptions, etc.

Par les nôtres et pour les nôtres



OUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

Enseignement Technique DE LA Province de Québec

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquérir, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

Direction Générale : 1430 RUE SAINT-DENIS, MONTREAL

Semi-ready

Tailoring

CONFECTIONNE INDUBITABLE-
MENT LES PLUS BEAUX HABITS
ET PARDESSUS POUR HOMMES,
SUR CE CONTINENT. :: ::

472, rue Guy

MONTREAL

« Tous les ouvriers et ouvrières de « Semi-ready Ltd » appartiennent
au Syndicat catholique national de la confection ».



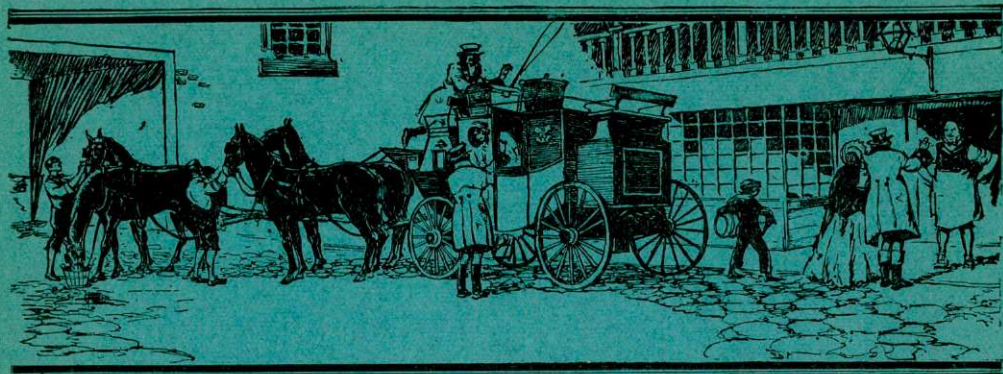
Gin Canadien Melchers Croix d'or

Fabriqu      Berthierville, Qu  ., sous la surveillance du Gouvernement F  d  ral, rectifi   quatre fois et vieill   en entrep  t pendant des ann  es.

Trois grandeurs de flacons :

Gros :	40 onces	\$3.65
Moyens :	26 onces	2.55
Petits :	10 onces	1.10

MELCHERS DISTILLERY CO., LIMITED
MONTREAL



DAWES

BLACK HORSE

Ale et Porter



*La même qu' autrefois
Bière naturelle très bien vieillie avec
plus de cent ans d'expérience*